



LE CONGRÈS

DU 18 AU 20 SEPTEMBRE 2024
PALAIS DES CONGRÈS DE PARIS

DPC SFAR 2024

PREPARER ET ORGANISER LE POST-REANIMATION

Les progrès de la prise en charge en soins critiques ont permis de mettre en évidence des handicaps fonctionnels importants chez les survivants et nommés « Post-Intensive Care Syndrome » (PICS). Ce syndrome englobe dépression, anxiété, stress post-traumatique (PTSD), troubles cognitifs, neuro-myopathies et est responsable d'une altération de la qualité de vie. Par ailleurs, il est responsable d'un surcoût médico-économique avec seuls 50% des patients survivants susceptibles de reprendre le travail au cours de la première année après l'hospitalisation en soins critiques. En 2020 ont été publiées des recommandations internationales pour prédire et identifier les atteintes sur le long terme après la sortie de réanimation ; elles accompagnent des outils diagnostics typiques activement soutenus par la Haute Autorité de Santé depuis 2022.

Ce programme a pour objectif d'améliorer la prise en charge des conséquences à moyen et long terme d'un séjour en soins critiques, en insistant sur les modalités thérapeutiques, pharmacologiques et non pharmacologiques, ainsi que les moyens de prévention.

Cette formation se divise en trois unités :

Étape 1 : Avant la session présentielle, depuis la plateforme e-learning du CFAR

Premier tour d'audit sur le mieux vivre la réanimation et la mise en place d'une consultation post-réanimation (critères de sélection des patients à risque, etc.)

Étape 2 : Session présentielle lors du Congrès SFAR 2024

Mercredi 18 septembre 2024 de 08h30 à 12h00

- **Le PICS et ses multiples composantes** - Anaïs CAILLARD
- **Modalités diagnostiques et méthodes d'évaluation du PICS et de ses composantes** - Raphaël CINOTTI
- **Conséquences du PICS** - Christelle PELLERIN
- **Parcours de prise en charge post-hospitalisation du patient présentant un PICS** - Gérard AUDIBERT
- **Prise en charge préventive en soins critiques permettant de réduire l'incidence du PICS**
- **Cas cliniques** - Raphaël CINOTTI

Étape 3 : 1 à 2 mois après le Congrès, depuis la plateforme e-learning du CFAR

- Second tour d'audit



LE CONGRÈS

DU 18 AU 20 SEPTEMBRE 2024
PALAIS DES CONGRÈS DE PARIS

MODALITES D'INSCRIPTION

Inscription depuis le site du congrès : [Cliquez ici pour accéder au site internet du Congrès](#)

Sélectionnez « **Inscription DPC** », puis le programme de votre choix en bas de la page.

NB : Vous n'avez aucun frais d'inscription à avancer au moment de votre inscription

Inscription conseillée avant le 10 septembre 2024

Le CFAR vous envoie par la suite les modalités de prise en charge DPC :

- par convention DPC pour les médecins salariés (prise en charge directe possible par votre établissement en fonction des règles de prise en charge)
- via inscription sur le site agencedpc.fr pour les médecins libéraux (prise en charge directe par l'Agence Nationale du DPC, sous réserve des fonds disponibles)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- L'inscription DPC vous donne accès au Congrès pour toute sa durée (hors ateliers). Merci de ne pas effectuer de double inscription (individuelle et DPC), mais uniquement une inscription DPC (en sélectionnant une « Inscription DPC » comme Catégorie d'inscription).
- Si vous avez déjà effectué une inscription individuelle au Congrès, merci de contacter le secrétariat des inscriptions au Congrès par mail à l'adresse inscriptions@sfar.org, et demander la modification de votre inscription en DPC, en indiquant le programme DPC que vous souhaitez suivre.
- Le nombre de places DPC étant limité, une seule inscription DPC par participant sera acceptée
- Ces programmes DPC disposent de la labellisation en Gestion des risques, et participent à l'obligation de formation des médecins engagés dans une procédure d'accréditation.